

Aux Associés de l'Œuvre des Tabernacles

10. Les réunions régulières pour le confectionnement des linges d'autel, etc., ont lieu le premier et le troisième vendredi de chaque mois.

20. La salle des assemblées est ouverte à 1 hr. et le travail se continue jusqu'à 5 hrs.

30. Les dames ou demoiselles qui ne peuvent pas prendre part aux réunions communes de couture, sont invitées à y suppléer en ayant de l'ouvrage à domicile.

40. Il est du devoir des dames associées de travailler à augmenter le nombre des ouvrières de l'Œuvre des Tabernacles, et celui des agrégés.

50. Monseigneur de Montréal ayant approuvé le débit des listes de la Colonisation comme moyen d'augmenter les revenus de l'Œuvre, les dames associées sont priées de se dévouer à en collecter annuellement quelques-unes.

60. Tout don en faveur de l'Œuvre sera reçu avec reconnaissance.

70. Outre le privilège des indulgences mentionnées sur le billet d'agrégation, trois messes sont dites chaque mois pour les associés ; une pour les vivants, une autre pour les défunts, et une troisième pour les bienfaiteurs.

80. Le Salut annuel de l'Œuvre des Tabernacles est fixé au 29 Janvier, Fête de St. François de Sales——.

L'Œuvre des Tabernacles porte sa récompense en soi, nos associés le savent et ils placent plus haut qu'ici bas leurs espérances ; néanmoins, nous ne saurions fermer notre petit compte-rendu sans leur adresser un merci du cœur.

Étant au lieu central, nous sommes, plus que tout autre, à portée de voir le dévouement de chacun, et, laissez-nous vous le dire, nous avons été plus d'une fois dans l'admiration à la vue des sacrifices généreux qui se réalisent dans notre cercle. Dieu, qui voit bien plus clairement que nous, Dieu qui juge les œuvres par le cœur, saura récompenser chacun et chacune avec une munificence plus que royale.